



Municipalité de Val-Racine
2991, chemin Saint-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
Téléphone : 819-657-4790
info@val-racine.com

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – LE RÈGLEMENT SUIVANT

et entré en vigueur le 7 février 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUÉ:-

RÈGLEMENT NO 318 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET FIXANT LE
TAUX DE TAXES 2024

a été adopté lors de l'assemblée du 6 février 2024
au Centre Communautaire de Val Racine à 19 h 00.

Ces règlements sont disponibles au bureau de la municipalité aux heures ordinaires
d'ouverture.

DONNÉ à Val Racine ce 7^e
jour de février deux-mille-vingt-quatre

Directrice générale et Greffière-Trésorière

Province de Québec
Municipalité de Val Racine

Je, soussignée, **Chantal Grégoire**, résidante de Lac-Mégantic, certifie sous mon serment
d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits
désignés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 7^e jour de mois de février deux-mille-vingt-
quatre.

Signé: _____